



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

#### *Cère et Goul en Carladès*



## Note d'enjeux de l'État

Mai 2018

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

- Le périmètre concerné ..... p.4
- L'objectif de la note d'enjeux de l'État sur le territoire de la communauté de communes Cère-et-Goul en Carladès ..... p.5

## LES ENJEUX PRIORITAIRES

- Le contexte ..... p.7
- Les 3 enjeux prioritaires ..... p.8

## LES FICHES THÉMATIQUES

### 1-Principe d'équilibre

- Armature territoriale ..... p. 10
- Paysage ..... p.11
- Patrimoine ..... p.12
- Formes urbaines ..... p.13
- Gestion économe de l'espace ..... p.14

### 2-Principe de mixité et diversité des fonctions

- Logement et Habitat ..... p.15
- Mobilité ..... p.16
- Cadre de vie ..... p.17
- Agriculture ..... p.18

### 3-Principe de respect de l'environnement

- Déchets ..... p.19
- Climat- Air- Energie ..... p.20
- Biodiversité ..... p.21
- Eau et milieux aquatiques ..... p.22
- Risques ..... p.23

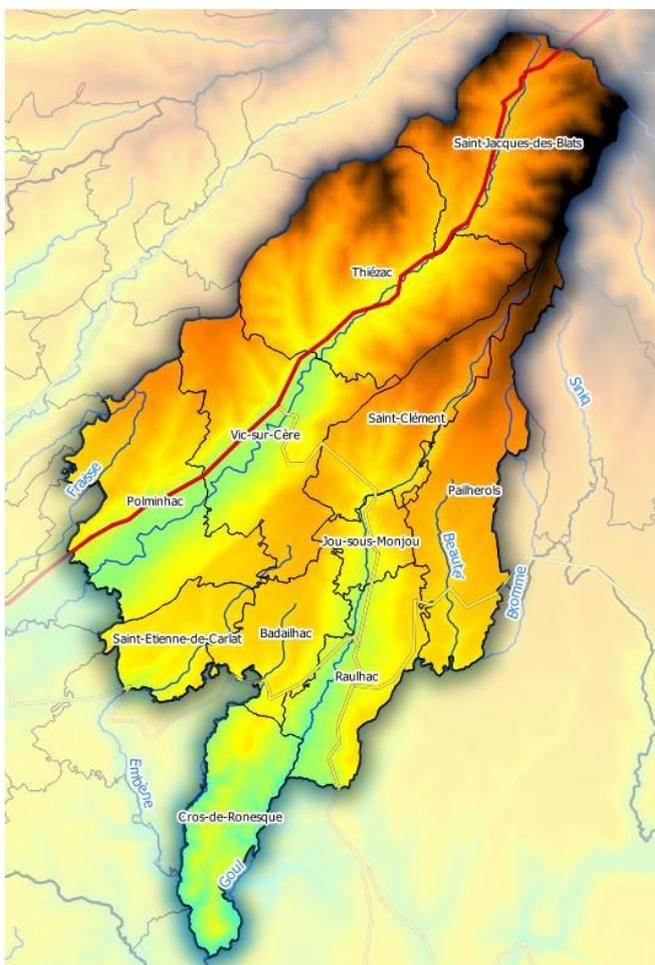
## ANNEXE

- Acronymes et contributeurs ..... p. 24

# **INTRODUCTION**

## Le périmètre concerné

*La communauté de communes de Cère et goul en Carladès regroupe 5019 habitants autour d'un territoire situé sur le bassin versant sud des Monts du Cantal, où prend source la rivière Cère, l'une des rivières les plus importantes du Cantal. Territoire d'altitude très contrasté faiblement artificialisé, qui se partage essentiellement entre espaces boisés et espaces agricoles en fonction du relief.*



### Le Territoire du PLUi chiffres-clés

**Superficie :**  
237 km<sup>2</sup> environ

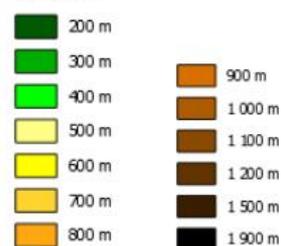
**Altitudes extrêmes:**  
433 mètres – 1841 mètres environ

**Densité :**  
21 habitants / km<sup>2</sup> environ

### Légende

- Hydrographie
- Réseau routier**
- Autoroute
- Nationale
- Départementale

### Altitude



## L'objectif de la note d'enjeux de l'État sur le territoire de communauté de communes Cère-et-Goul en Carladès.

Les articles L 132-7 et L 132-10 du code de l'urbanisme prévoient que les services de l'État soient associés à l'élaboration des PLUi. Le présent document synthétise les enjeux de l'État sur le territoire de la communauté de communes Cère-et-Goul en Carladès et constitue un premier élément de cette association qui se poursuivra au travers de réunions qui seront organisées par la communauté de communes en charge de l'élaboration de ce projet de territoire.

Cette note d'enjeux vient compléter le Porter à Connaissance (PAC) transmis par l'État le 1<sup>er</sup> septembre 2017 qui a une portée réglementaire et juridique et dont le contenu est défini par le code de l'urbanisme (art. L 132-2 et R.132-1).

Ce document permet à la collectivité de préparer l'élaboration du PLUi avec une connaissance claire des enjeux qui seront portés par l'État et ses services dans le cadre de l'association, et sur lesquels l'État restera vigilant tout au long de la procédure.

Au plus tard, neuf ans après l'approbation, une évaluation du PLUi doit être réalisée : celle-ci consiste en une analyse des résultats de l'application du PLUi au regard des objectifs généraux de ce plan (art L101-2 du code de l'urbanisme).

L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de l'organe délibérant de l'Établissement public de Coopération Intercommunale (EPCI) sur l'opportunité de réviser ce plan.

## Les enjeux de l'État déclinés sur ce territoire sont structurés autour des 3 grands piliers du développement durable :

### 1. Principe d'équilibre :

- une gouvernance adaptée
- le paysage et le patrimoine
- la maîtrise de l'étalement urbain

### 2. Principe de mixité et diversité des fonctions :

- le logement et l'habitat
- la mobilité
- les activités économiques

### 3. Principe du respect de l'environnement :

- les énergies renouvelables
- les déchets
- l'eau
- les espaces protégés
- les risques

### Les déclinaisons ci-dessous de ces enjeux font apparaître :

- **les éléments du constat** qui permettent de caractériser les atouts et les faiblesses du territoire,
- **les orientations stratégiques portées par l'État** qui s'appuient sur **des éléments de cadrage**,
- **des pistes d'actions, points de vigilance** qui correspondent à des réflexions pouvant être utiles dans l'élaboration et la rédaction du projet de PLUi.

# **LES ENJEUX PRIORITAIRES**

Le choix d'élaborer un PLU intercommunal est l'occasion de mettre en place une concertation inter-communale avec l'ensemble de la population, de faire émerger une réflexion autour d'un « projet territorial » et de réaliser des « projets partagés », d'aborder les thématiques (habitat/économie/déplacement/tourisme/agriculture) de manière transversale et croisée.

Le PLUi de la communauté de communes de Cère et Goul en Carladès s'inscrit dans la démarche plus large du schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (SCoT BACC) initié en juillet 2013, qui a été approuvé le 06 avril 2018.

## **Les services de l'État ont identifié 3 enjeux prioritaires**

### **1- Préserver les paysages, la biodiversité et maîtriser la consommation des espaces :**

Le paysage est le reflet de la géographie, de l'histoire et de la culture d'un territoire donné. Le paysage n'est pas uniquement une perspective architecturale ou environnementale mais un élément du cadre de vie.

La gestion qualitative des paysages situés des vallées de la Cère et du Goul ainsi que des monts, est primordiale. Ces paysages participent de l'identité de ce territoire et méritent, à ce titre, d'être préservés et valorisés en tant que Patrimoine.

En ce qui concerne l'agriculture, outre le renouvellement des générations, il conviendra de préserver les équilibres entre l'activité agricole et ceux du milieu naturel, mais aussi de permettre l'émergence de nouvelles formes d'agriculture en lien avec le développement économique du territoire.

Ce dernier repose sur un équilibre fragile et peut être consolidé par la maîtrise de la consommation des espaces agricoles et naturels en réutilisant les potentiels libres ou vacants des centres villes et des bourgs.

L'enjeu est donc de concilier la préservation et la valorisation de ces paysages et le développement économique de ce territoire.

**Dans cet esprit de maîtrise de la consommation foncière, un effort particulier devra être fait sur la réappropriation du parc de logements vacants assez conséquent sur le territoire.**

### **2- Conforter le centre bourg de Vic-Sur-Cère dans le respect du patrimoine existant :**

La commune de Vic sur Cère doit aujourd'hui conforter sa centralité, identifiée notamment dans le SCOT-BACC par son classement en tant que « pôle relais », c'est-à-dire sa capacité à offrir des biens et des services à la population de la communauté de communes tout en redynamisant les quartiers existants et en préservant la qualité architecturale, témoin de l'histoire et du développement de cette cité et ainsi conforter l'armature territoriale.

La concentration de l'urbanisation dans la prolongation des noyaux existants, sera recherchée en examinant les potentialités que pourraient offrir certains secteurs pour une éventuelle densification et ceux qui participent de l'équilibre des paysages.

La diversification de l'offre en logement devra être effective notamment par la promotion de formes urbaines de qualité afin de répondre aux objectifs de mise en valeur des territoires, et en intégrant la préservation du patrimoine.

La prise en compte de cet enjeu doit permettre d'infléchir la diminution de la population, d'atténuer la tendance à l'étalement urbain et d'engager une reconquête des espaces au cœur de l'aire urbaine par l'intermédiaire d'opérations de rénovation urbaine ou la création d'éco-quartiers ou assimilé. Il est primordial d'anticiper les besoins en logements en lien avec le vieillissement de la population, de lutter contre la vacance (14,75%), de favoriser l'accession à la propriété dans le centre bourg et de permettre au parcours résidentiel de s'effectuer.

### **3- Prendre en compte les risques dans la stratégie d'aménagement du territoire**

La prévention contre les risques est l'un des moyens de réduire la vulnérabilité des territoires, des hommes et des espèces animales et végétales face aux aléas.

La prise de conscience du risque passe par une meilleure information du grand public et de l'ensemble des acteurs locaux pour aboutir à un aménagement durable du territoire.

Le risque inondation a été identifié comme un enjeu primordial notamment sur la Cère ainsi que le risque mouvement de terrain sur Thiézac et Vic-Sur-Cère.

Il s'agit de privilégier la connaissance en matière de risques afin d'améliorer la prise en compte de ce dernier. Il conviendra de manière plus globale d'éviter les constructions en zone inondable, à défaut, de les réserver à des projets spécifiques et de les soumettre à des règles strictes de prévention.

## Les 3 enjeux prioritaires identifiés par l'État

(déclinés ci-après par fiches thématiques )

### Préserver les paysages, la biodiversité et maîtriser la consommation des espaces

Paysage	Patrimoine	Gestion de l'espace	Agriculture	Climat Air Énergie	Biodiversité	Eau
---------	------------	---------------------	-------------	-----------------------	--------------	-----

### Conforter le centre bourg de Vic-Sur-Cère dans le respect du patrimoine existant

Armature territoriale	Formes urbaines	Logement et Habitat	Mobilité	Cadre de vie
-----------------------	-----------------	---------------------	----------	--------------

### Prendre en compte les risques dans la stratégie d'aménagement du territoire

Risques	Déchets
---------	---------

# **LES FICHES THÉMATIQUES**

### **Consolider la structuration du territoire pour mieux le gérer « c'est créer du lien »**

Dans le contexte actuel, le risque est grand d'une accentuation des inégalités territoriales entre les zones urbaines et les territoires ruraux.

L'enjeu d'un maillage équilibré du territoire, avec la présence de bourgs animés, est primordial pour le développement durable des territoires ruraux. Il s'agit de recréer, maintenir ou développer une centralité nécessaire à ces territoires, voire de développer l'attractivité du territoire, laquelle dépend notamment de sa capacité à offrir aux populations des équipements et services.

Le périmètre du PLUi à l'identité encore très rurale s'organise autour de deux vallées celle de la Cère et celle du Goul.

Au niveau démographique 80 % de la population se concentre le long de la RN122 dans la vallée de la Cère sur 4 communes, les 20 % restant se répartissent sur le reste du territoire (7 communes).

L'objectif est de développer l'attractivité de l'ensemble du territoire et de permettre l'accueil de nouvelles populations en offrant des équipements et services.

**Le territoire du PLUi est concerné par 2 bassins de vie** : celui de **l'agglomération d'Aurillac** et celui de **Mur de barrez**. Au plan fonctionnel, ce territoire reste très polarisé par Aurillac, dont le rôle de pôle supérieur de services et de pourvoyeur d'emplois est net.

Selon l'INSEE, Vic-Sur-Cère est le principal pôle de proximité avec les pôles de Polminhac, Thiézac et Raulhac.

#### **Enjeux en lien direct avec le PLUi:**

- Conforter la commune de Vic sur Cère dans son rôle de « pôle relais » (identifié dans le Scot-BACC) de proximité et s'interroger sur le développement d'autres polarités possibles, notamment sur la vallée du Goul (Raulhac)
- Développer le territoire de manière équilibrée par un maintien de la diversité des fonctions (logements, activités économiques, loisirs, espaces naturels, activités agricoles...),
- Permettre aux territoires ruraux de se maintenir et de se développer par une planification claire.

#### **Enjeux plus globaux :**

- Développer une approche transversale inter-communautaire des projets, en conciliant développement économique, aide à la personne, cohésion et mixité sociale, protection des ressources environnementales et des paysages et changements climatiques,
- Éviter la multiplication des structures communales ou communautaires développant les mêmes compétences, travailler « du sur mesure »,
- Privilégier la complémentarité des fonctions touristiques, naturelles, patrimoniales, culturelles,
- Créer de nouveaux liens entre le centre-bourg et les autres communes du territoire.

### Le Paysage

#### « Un Patrimoine à préserver dans sa diversité »

Le paysage est le « produit » de la géographie, de l'histoire et de la culture d'un territoire donné. Le paysage n'est pas uniquement une perspective architecturale ou environnementale mais un élément du cadre de vie, qui exprime les actions de l'homme.

Lorsque l'on traverse ce territoire, différents types de paysages se côtoient autour des vallées de la Cère et du Goul : la vallée « habitée » le long de la Cère, de la RN122 et de la voir ferrée, qui s'ouvre sur le bassin d'Aurillac et celle plus « confidentielle » de la vallée du Goul qui se dirige au sud vers les contreforts de l'Aveyron .

Partout ailleurs, une infinité de lieux : crêtes et plateaux d'altitudes façonnent le paysage et permettent de plonger le regard vers les vallées.

C'est un territoire où les vues portent soit sur de vastes panoramas (les crêtes) où sur des sites du « bout du monde » tels que le rocher de Ronesque ou le chemin de Pailherols .

C'est aussi un territoire d'altitude très contrasté faiblement artificialisé, qui se partage essentiellement entre espaces boisés et espaces agricoles en fonction du relief. Ce dernier se caractérise par une diversité de paysages, de vallées fermées et ouvertes, de multiples formations végétales, ou encore par la présence de burons, patrimoine emblématique du territoire.

L'enjeu est donc de concilier la protection et la valorisation de ces paysages et le développement économique du territoire.



Vallée de la Cère



Vallée du Goul : Jou-sous-Monjou

#### **Enjeux en lien direct avec le PLUi :**

- Conserver la spécificité des paysages agricoles par un urbanisme respectueux,
- Préserver les points de vue en évitant de bâtir sur les sommets,
- Préserver la diversité des paysages (ouverts / fermés / boisés / prairies, lacs),
- Favoriser le développement de bâtiments agricoles favorisant une intégration paysagère de qualité,
- Traduire de manière opérationnelle la préservation et la valorisation des enjeux paysagers identifiés afin d'offrir un cadre de vie de qualité.

#### **Enjeux plus globaux :**

- Prendre en compte prioritairement le paysage dans toutes ses dimensions, notamment en amont des projets d'aménagement,
- Mettre en évidence et préserver le lien fort entre agriculture et paysage,
- Développer l'attractivité du territoire à partir de la richesse du patrimoine naturel,

### Le Patrimoine architectural

#### « Un atout pour l'attractivité du territoire »

Le patrimoine est constitué à la fois de l'habitat et des monuments, des paysages et des productions, des savoir-faire et des pratiques, des œuvres d'art et des manifestations sociales et culturelles qui façonnent l'image des territoires.

Le patrimoine bâti et paysager protégé présent sur le territoire communautaire est très riche et varié, il se compose de 8 Monuments Historiques classés, de 15 Monuments Historiques inscrits, de 2 sites classés et de 7 sites inscrits (dont un en cours de désinscription). La commune de Raulhac a été labellisée "petite cité de caractère" en 2017

Bien que non protégée, il existe une multitude de constructions relevant du petit patrimoine rural varié de très grande qualité (Cf l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France (Volume consacré au canton de Vic-sur-Cère).

Ce territoire est riche d'un patrimoine vernaculaire conséquent, un patrimoine historique et religieux significatif, mais riche aussi de maisons de factures variées et hétéroclites, éparses, entre des champs ou des bois.

Les autres centres habités sont des bourgs, dont l'organisation du bâti a permis de maintenir la plupart du temps des ensembles harmonieux. Les espaces plus distants du bourg sont occupés par des fermes, pérennisant l'activité agricole dans des granges ou étables de belle facture.

L'ensemble de ce patrimoine constitue un élément fort d'identité et d'appartenance permettant de créer du lien social et du vivre ensemble, mais aussi économique en favorisant le tourisme et le maintien des savoirs faire locaux.



Jou-sous-Monjou



Ferme de Cropière

#### **Enjeux en lien direct avec le PLUi**

- Utiliser les articles L 151-17 et suivants du code de l'urbanisme pour réglementer tous types de constructions, et contribuer à la qualité architecturale et paysagère de leur insertion pour éviter l'altération et la banalisation du territoire,
- Le PLUi devra rappeler les principes de l'architecture traditionnelle mais également promouvoir l'architecture moderne de qualité,
- Identifier et effectuer un repérage détaillé du patrimoine afin que celui-ci soit protégé ou préservé ;
- Prendre en considération les caractéristiques des paysages locaux et du patrimoine architectural afin d'établir des prescriptions adéquates,
- Respecter les trames urbaines, paysagères privilégier les matériaux traditionnels.

#### **Enjeux plus globaux**

- Réfléchir au développement de circuits thématiques
- Développer l'attractivité du territoire à partir de la richesse du patrimoine bâti.

### **Le développement urbain, « En harmonie avec le Territoire »**

Pour qu'un territoire se développe de manière durable, il doit s'appuyer sur des objectifs stratégiques qui traduisent un développement urbain, lequel ne compromet pas celui des autres territoires, ni le bien-être des générations futures.

La recherche de nouvelles formes urbaines pour de nouvelles urbanités (écoquartiers et opérations Haute Qualité Environnementale, habitats intermédiaires et lotissements denses, etc.) peut être une réponse pour développer l'attractivité des villes ou bourgs-centres anciens des zones rurales. Du rural au plus urbain, en préservant son identité actuelle, tout en prévoyant les parcours résidentiels...

L'urbanisation du territoire doit répondre à différents objectifs, tant en termes de préservation de l'environnement et du patrimoine bâti que de bien-être de ses habitants.

Au niveau démographique, 60 % de la population se concentre sur les communes de Polminhac et Vic-Sur Cère.

Les principales constructions neuves se concentrent sur les quatre communes de la vallée de la Cère.

On observe une forte pression foncière en fond de vallée de la Cère due au peu de terrains disponibles (meilleures terres agricoles, aléas inondation). Elle s'accompagne par un déplacement de l'urbanisation en dehors des bourgs traditionnels (Polminhac, Vic-sur-Cère) pour s'éloigner de la RN122 (nuisances sonores et visuelles, sécurité, pollution).

On note aussi l'importance du nombre de résidences secondaires qui ne sont utilisées que quelques semaines dans l'année.

D'anciens bâtiments agricoles situés parfois au cœur de villages ou de hameaux, mériteraient d'être transformés en habitation.

#### **Enjeux en lien direct avec le PLUi :**

- S'interroger sur les formes urbaines adaptées au territoire et la densité correspondante,
- S'adapter aux différentes formes existantes et cultiver l'adaptation /respect de l'ancien,
- Permettre de ré-habiter le(s) centre(s) bourg (en fonction des projections démographiques du parcours résidentiel),
- Prévoir, dans le PLUi, des règles différenciées entre les constructions neuves et le bâti ancien.

#### **Enjeux plus globaux :**

- Reconquérir le centre-bourg et mettre en place une politique de rénovation urbaine des cœurs de bourgs voisins,
- Renforcer l'identité du territoire, la conforter par des choix de développement compatibles avec le SCOT BACC,
- S'interroger sur l'adéquation habitat/habitants : quel habitat est le plus adéquat pour les habitants actuels et ceux de demain.

### Urbaniser durablement

#### «C'est préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers , c'est densifier les espaces urbanisés»

En dépit d'une évolution démographique clairement négative sur la période 2000-2013, le territoire du PLUi se caractérise par une progression mesurée de ses espaces urbanisés et artificialisés. Cette progression serait davantage marquée pour les communes Vic sur Cère et Polminhac.

La relative faiblesse de la consommation d'espace dans le périmètre du PLUi, s'explique notamment pour des raisons tenant à son absence de dynamisme démographique, la configuration du territoire. La RN 122 structure davantage des implantations d'habitat à l'ouest du territoire.

Le territoire du PLUi se caractérise par une densité différenciée : faible sur la vallée du Goul et un peu plus élevée sur la vallée de la Cère. Il revêt un caractère peu urbanisé, avec des chiffres d'artificialisation des sols légèrement inférieurs à la moyenne départementale. La part des forêts et des milieux semi-naturels y est sensiblement forte, que l'on prenne pour zone de comparaison le Cantal ou la France métropolitaine.

L'agriculture joue un rôle économique et social important sur ce territoire. Elle représente un foncier à préserver qui revêt des valeurs inégales en fonction des types d'exploitations. L'élevage bovin laitier et allaitant structure le paysage, car fortement liées à la culture de l'herbe.

C'est un territoire où l'on retrouve de très grandes surfaces de prairies permanentes.

La communauté de communes se caractérise par un taux élevé de logements vacants (14,75%).

#### Enjeux en lien direct avec le PLUi :

- Développer le territoire de manière équilibrée par un maintien de la diversité des fonctions (logements, activités économiques, parcelles constructibles, loisirs, espaces naturels, activités agricoles),
- Dans les espaces ruraux, prévoir des parcelles de taille en adéquation avec les besoins et les ratio nationaux,
- Maintenir les équilibres entre les différentes formes de culture et d'élevage,
- Proscrire une urbanisation diffuse qui engendre des coûts de fonctionnement importants pour les collectivités et donc pour les habitants (réseaux, déneigement, collecte des ordures ménagères...),
- Maîtriser la consommation de l'espace en utilisant en priorité le potentiel libre ou vacant des centres-bourg avant de créer des zones d'urbanisation nouvelles,
- Réhabiliter les logements vacants,
- Prévoir le parcours résidentiel des habitants par une offre de logement variée.

#### Enjeux plus globaux :

- Diminuer l'impact économique, environnemental et social de l'étalement urbain (coût des infrastructures, des migrations pendulaires, atteinte à la biodiversité, à la régulation des crues, accroissement des émissions de CO<sup>2</sup>, création d'inégalités territoriales dans l'accès aux services et commerces),
- Mettre en place une stratégie foncière ( agriculture) pour favoriser le renouvellement des actifs agricoles.

### Satisfaire les besoins en logements

#### « Déployer une offre diversifiée et adaptée »

Le droit au logement conditionne l'autonomie et la citoyenneté. Il doit être garanti à toutes et tous, partout, et quelles que soient les ressources, origines et situations.

Les enjeux en faveur du logement et de la cohésion sociale sont : favoriser la rénovation des logements, faciliter l'accès au logement du plus grand nombre, et tout particulièrement des jeunes travailleurs, des saisonniers, et des étudiants, adapter les logements pour les personnes âgées et les personnes handicapées, et ce, sur tous les territoires.

Sur les 2393 résidences principales recensées sur le territoire intercommunal, 73,5% sont occupées par leur propriétaire et 44,3% de ce parc est antérieur à 1949. 271 logements (soit 47,8% des résidences principales) sont potentiellement indignes.

Le logement social (hors logements foyers) représente 9,6 % des résidences principales.

Entre 2007 et 2015 on constate une forte augmentation des logements vacants (+22,65%). Le territoire compte 574 logements vacants (soit 14,75% du parc de logements) principalement sur les communes de Vic-sur-Cère, Polminhac et Jou-sous-Monjou. En revanche le nombre de résidences secondaires s'est accru (+73)

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) « solidarité » départemental pour la période 2018-2020 auquel l'EPCI a adhéré, devra permettre de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, enjeux majeurs en matière d'habitat et favoriser également le maintien à domicile des personnes âgées.

Les enjeux sont multiples et se situent dans un système complexe, au croisement des problématiques sociales, patrimoniales, environnementales (transition énergétique) et économiques.

#### **Enjeux en lien direct avec le PLUi :**

- Définir les objectifs et les principes de la politique de l'habitat au regard de la mixité sociale, en prenant en compte l'évolution démographique, économique et les projets d'équipements et de desserte,
- Favoriser l'accès abordable à la propriété, notamment en acquisition-amélioration, en privilégiant les centres-bourgs dotés de services,
- Réorienter l'offre de logements sociaux en visant les objectifs de mixité dans les communes en intégrant l'évolution de la demande (vieillesse des ménages, demande orientée vers les petits logements) et en privilégiant les secteurs proches des commerces et transports,
- Favoriser la rénovation énergétique du parc privé et du parc social dans le respect des caractéristiques architecturales,
- Favoriser le « maintien à domicile des ménages » et le développement d'habitat adapté aux personnes âgées et handicapées,
- Proposer une réponse globale aux besoins en logements : objectifs de production (qualitatif et quantitatif) en fonction des objectifs de peuplement et les décliner sur le territoire de la communauté de communes.

#### **Enjeux plus globaux :**

- Poursuivre les dispositifs en cours sur l'habitat, notamment le PIG « solidarité »,
- Inciter, grâce à des outils ou des aides financières appropriées, à réhabiliter le parc de logements existants,
- Promouvoir la remise sur le marché de logements adaptés et accessibles pour répondre aux besoins d'une population vieillissante,
- Favoriser la mise en œuvre de la transition énergétique dans l'habitat et plus généralement dans le secteur bâti.

### Favoriser une mobilité durable,

Les déplacements quotidiens sont à l'origine d'une part importante des rejets de gaz à effet de serre, en particulier de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

L'enjeu réside dans l'amélioration des transports, composante importante des projets de territoire, notamment pour leur attractivité et dans la manière de concevoir les extensions urbaines afin de limiter au plus les déplacements ou de prévoir des modes de déplacement doux ou organisés par des transports en commun.

Le territoire est traversé par un axe routier principal : la RN 122 qui permet de traverser d'est en ouest le département mais aussi d'irriguer tout le territoire. Il relie la Communauté de communes à l'agglomération aurillacoise (environ 6000 véhicules/jour).

Le reste du territoire est maillé par des RD secondaires structurantes (RD 990, RD 57, RD 59) puis par un réseau communal relativement dense (env. 210 km de VC).

En termes de **réseau ferré**, l'espace est traversé par une ligne SNCF reliant Aurillac à Clermont-Ferrand, le trafic supporté sur ces lignes n'est pas très élevé. Il effectue une étape à Vic-Sur-Cère. Cette ligne pourrait être mieux valorisée dans le cadre des trajets domicile-travail.

Le Conseil départemental travaille sur un projet de maillage d'aires de covoiturage d'intérêt départemental. Plusieurs aires sont identifiées sur le territoire.

En termes de mobilité professionnelle, 43 % des actifs travaillent dans la commune de résidence mais un grand nombre se déplace en direction de la CABA.

**La question des temps d'accès aux services de base et de proximité élargie se pose, en particulier pour le nord du territoire du PLUi (Vallée du Goul).** Elle renvoie aux modes de déplacement des personnes pour se rendre à des consultations, des lieux de consommations etc..

#### **Enjeux en lien direct avec le PLUi**

- Anticiper l'implantation des technologies numériques qui satisfont certains besoins en évitant ou en limitant les déplacements (télétravail, centre de services partagés...),
- Favoriser les transports doux (voies vertes) pour les déplacements de proximité (du lotissement au bourg centre) et les parcours touristiques,
- Envisager un mode de déplacements adapté et partagé pour permettre une meilleure mobilité entre les 2 vallées.

#### **Enjeux plus globaux :**

- Encourager la concertation pour développer une desserte plus efficace sur l'ensemble du territoire intercommunal (plate-forme de covoiturage...),
- Veiller à l'accès aux services et à la mobilité pour tous et sur tout le territoire,
- Développer les déplacements intra territoire et hors du territoire,
- Optimiser et harmoniser les différents modes de déplacements de manière collégiale.

### **L'offre de services :**

#### **« Un cadre de vie à préserver »**

L'économie résidentielle qui recouvre l'ensemble des services à la population, des commerces, du système éducatif et de santé, de la culture et de la communication des administrations publiques, constitue aujourd'hui un moteur majeur de l'activité économique des villes moyennes.

Le poids relatif de cette économie résidentielle dans l'activité des communes centres ne suffit pas à résorber les difficultés économiques, ni la fuite de la population active ou l'affaiblissement des fonctions de centralité propres aux territoires ruraux.

Au-delà de l'augmentation tendancielle de son poids relatif dans l'économie locale, l'économie résidentielle nécessite la mise en œuvre de stratégies publiques pour son développement et sa valorisation.

Le territoire du PLUi de la communauté de communes Cère-et-Goul en Carladès présente une offre de services et de commerces diversifiée surtout sur la vallée de la Cère. La présence d'un collège à Vic-Sur Cère est un atout. Une réflexion sur la vallée du Goul et notamment sur **le rôle du bourg de Raulhac serait certainement pertinente.**

Les communes de Vic et Polminhac sont structurantes sur la vallée de la Cère.

L'activité touristique peut et doit être un atout à valoriser sur ce territoire, elle repose aussi sur une amélioration de la qualité des services.

La configuration de ce territoire invite à réfléchir sur de nouvelles stratégies concernant le déploiement des services.

#### **Enjeux en lien direct avec le PLUi**

- Contribuer au maintien, voire au développement des activités économiques liées aux commerces, artisanat et services (commerce multi-services, relais poste) en y intégrant une réflexion sur le rôle du bourg de Raulhac.
- Encourager l'installation d'une offre complète de services facilitateurs (services à domicile) contribuant à rendre le territoire attractif en tenant compte de la pyramide des âges,
- Contribuer aux activités économiques liées au tourisme (mise en valeur des centres-bourg, des paysages, des activités ludiques, sportives et culturelles).

#### **Enjeux plus globaux :**

- Diversifier et développer l'attractivité touristique résidentielle,
- Réfléchir au maintien/ développement du maillage local des services / commerces.
- Réduire et atténuer les effets de perte d'autonomie en rapprochant les services des usagers.

### **Un foncier à préserver, des équilibres à maintenir « Entre valorisation et intensification de la production »**

L'agriculture joue un rôle économique et social important sur le territoire, notamment sur la vallée du Goul.

La SAU déclarée est de 14 318 ha et représente 4 % de la SAU départementale qui est de 347 739 ha.

L'âge moyen des agriculteurs, 50 ans, est un peu plus élevé que celui de la moyenne départementale (47ans). Il se posera bientôt la question du renouvellement des générations. Sur certaines communes (Polminhac, St Clément et st Jacques-des-Blats) la situation est préoccupante en termes de succession .

Comme dans le reste du département, l'agriculture est dominée par l'élevage bovin laitier et allaitant. Ainsi sur 196 exploitations en 2010 (données RA) 116 ont une orientation technico économique en bovins viande, 29 en mixtes et 16 en bovins lait soit un peu moins de 9 % alors qu'au niveau départemental ce chiffre s'élève à 23 %. Les exploitations détenant des ovins, caprins et autres herbivores s'élèvent à 8 % sur le territoire du PLUI (16 exploitations/196) contre 6 % au niveau du département (333 exploitations/5660).

Ce territoire possède des caractéristiques agricoles propres : On note la prédominance des prairies permanentes, 10 % des exploitations ayant des terres en céréales (20 exploitations/196) contre 35 % pour le reste du département (1971 exploitations/5606).

Outre le renouvellement des générations, il convient de préserver l'activité agricole et de permettre l'émergence de nouvelles formes d'agriculture en lien avec le développement économique du territoire. Une quarantaine d'exploitations se sont engagées dans des démarches de qualité ou de transformation et de circuits courts.

#### **Enjeux en lien direct avec le PLUI**

- Encourager le maintien des équilibres entre l'activité agricole et la préservation du milieu naturel ;
- Être vigilant dans la définition de nouvelles zones constructibles pour éviter le morcellement des exploitations et l'instauration des périmètres de réciprocity contraignants,
- Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles désaffectés par des projets présentant une facture architecturale de qualité ( granges en gîtes par exemple),
- Réguler la consommation du foncier agricole pour préserver l'activité des générations futures,

#### **Enjeux plus globaux :**

- Favoriser des dynamiques collectives de démarches de valorisation des produits (circuits courts, productions fermières, labels de qualité) vecteurs d'atouts et d'image pour le territoire,
- Définir un projet agricole commun à l'échelle de l'intercommunalité, en prenant en compte les orientations du « produire autrement »,
- Réfléchir au devenir des exploitations, lors du renouvellement des générations,
- Soutenir la structuration et l'organisation des filières, circuits courts, agriculture « bio » et permaculture.
  - Envisager le développement d'une agriculture tournée vers le tourisme.
  - Encourager le développement de marchés, de moments festifs en lien avec les sites touristiques (agro-tourisme) et les magasins de producteurs et structures itinérantes.

### la réduction des déchets

#### « Une gestion locale et innovante »

Le traitement des déchets contribue à lui seul à 2% des émissions de gaz à effet de serre nationales. C'est pourquoi, aujourd'hui, la gestion des déchets représente un véritable enjeu pour les territoires, tant au niveau financier qu'au niveau environnemental.

Le territoire est couvert par un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) approuvé en mai 2007 axé sur le principe de proximité pour le traitement des déchets et le choix d'une filière de type enfouissement.

Les collectivités du territoire sont membres du Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE), responsable de la gestion et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

La déchetterie située à Comblât-le-Château permet aux particuliers de venir déposer les déchets qui ne sont pas collectés dans le circuit habituel des ordures ménagères ou dans les Points d'apport Volontaire.

Pour les professionnels du secteur de la Communauté de Communes ou les déchets provenant seulement du territoire, il y a un dépôt de matériaux inertes et déchets verts à Estanié-Bas situé en bordure de la RN 122 en sortie de Polminhac en allant sur Aurillac (voir photo aérienne)

Une collecte des encombrants s'effectue une fois par an (grosse ferrailles) et une collecte des plastiques agricoles 1 fois par an.

La production de déchets ménagers sur le territoire du SMOCE est de l'ordre de 30 000 tonnes. Elle est constante ces dernières années.



#### **Enjeu en lien direct avec le PLUi :**

- Travailler sur la mise en place d'outils et d'espaces spécifiques de traitement locaux.
- Permettre le développement de projets innovants pour transformer des contraintes en atouts .

#### **Enjeux plus globaux :**

- Accentuer la sensibilisation sur la collecte des déchets agricoles,
- Réfléchir à la mise en place d'une tarification incitative,
- Communiquer sur les filières d'élimination locales,
- Encourager les entreprises à progresser dans la gestion et le recyclage des déchets inertes à même de développer des filières d'économie circulaire.

## Maîtriser les consommations

### « Promouvoir les énergies renouvelables et la performance énergétique »

L'augmentation de l'efficacité énergétique des territoires constitue un enjeu majeur des prochaines décennies.

Les collectivités, à travers leurs politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'habitat, de transport et d'approvisionnement énergétique peuvent agir sur la maîtrise de la consommation d'énergie, les pénuries à venir, et le développement des énergies renouvelables dans un objectif de développement durable. L'atteinte des objectifs de la loi transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 passe par une action locale et donc par les collectivités territoriales.

Une chaufferie Bois a été inaugurée en 2017 sur le site de la zone d'activité de Vic-sur Cère et alimente de nombreux bâtiments municipaux.

#### Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Même si la collectivité ne fait pas partie des « obligés PCAET » Un Plan Climat Air Energie Territorial, à l'échelle de l'intercommunalité, a été décidé à l'échelle du territoire SCOT. Il validera des orientations et un plan d'actions dont il faudra tenir compte dans le PLUi.
- Choisir des lieux d'implantation pertinents pour les parcs éoliens ou les champs photovoltaïques afin de protéger l'activité agricole, les paysages et le patrimoine naturel et culturel du territoire, travailler sur le photovoltaïque en toiture.
- Intégrer les questions de performance énergétique des bâtiments et d'adaptation des formes urbaines,
- Planifier une urbanisation et une organisation territoriale rapprochant habitat, emplois et services, afin de limiter les déplacements,
- Développer des alternatives efficaces à l'automobile (transports collectifs, modes doux...) pour anticiper l'augmentation du coût de l'énergie,
- Développer un habitat économe en énergie (HQE®, HPE),
- Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat et du secteur tertiaire, dans le respect des caractéristiques architecturales.

#### Enjeux plus globaux :

- Travailler en concertation avec tous les acteurs à la réduction de la vulnérabilité du territoire au changement climatique,
- Travailler en amont et en concertation avec la population sur les projets d'énergie renouvelable, pour une meilleure acceptation par les populations (diagnostic, études paysagères),
- Encourager les réflexions sur l'optimisation de l'éclairage public dans toutes les communes,
- Identifier les potentiels en Énergie renouvelable dont dispose le territoire,
- Valoriser les potentiels locaux (bois-énergie, méthanisation,).

### **La biodiversité et les milieux naturels, «Un atout pour le territoire»**

Les activités humaines, par leurs impacts sur le cycle de l'eau et la biologie des sols, par leurs prélèvements excessifs et la modification des biotopes, appauvrissent la biodiversité à un rythme sans précédent.

Aussi, il est d'importance capitale, d'un point de vue économique et social de renforcer l'information et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire sur la prise en compte du respect et des services rendus par la biodiversité.

Sur ce territoire, les réservoirs de biodiversité sont constitués de 6 sites Natura 2000 (vallée de la Cère et de la Jordanne, Site de Compaing, massif Cantalien, ZSC haute vallée du Lot, coteaux de Raulhac et Cros de Ronesque, Monts et plomb du Cantal), et de 17 ZNIEFF.

Les cours d'eau abritent des espèces patrimoniales (loutre chabot) qui témoignent de la qualité du milieu. La préservation et le maintien d'une trame aquatique de qualité apparaît comme un enjeu fort.

Le réseau bocager est bien conservé. Les milieux forestiers entrecoupés de prairies occupent les pentes et les fonds de vallée, favorisent l'accueil d'espèces animales et une grande diversité végétale.

L'activité agricole majoritairement extensive maintient les milieux ouverts cependant elle présente des risques de déprise.

La gestion sylvicole est extensive. Cette pratique constitue une menace pour les hêtraies et les forêts. Notamment sur les communes de Polminhac, Vic sur Cère et Thièzac ou des centaines d'hectares sont sous exploités faute d'accès.

Les monts du Cantal sont fortement marqués par les activités de tourisme de pleine nature. Ces activités sont susceptibles d'altérer les milieux (piétinement/surfréquentation, aménagements non adaptés) et de déranger les espèces de la faune, surtout l'avifaune, en période de reproduction

#### **Enjeux en lien direct avec le PLUi :**

- Décliner le Schéma Régional de Cohérence Ecologique au niveau local, préserver les continuités écologiques, (lorsque cela est nécessaire), la trame verte et bleue,
- Prendre en compte les corridors biologiques (haies arborées ancestrales, chemins creux, murets de pierres sèches),
- Maintenir le réseau des zones humides en préservant leur alimentation en eau et en les prenant en compte dans la continuité écologique,
- Assurer la viabilité des écosystèmes établis en bordure des cours d'eau, notamment sur les zones Natura 2000.
- Concilier la fréquentation des milieux naturels et les aménagements touristiques avec la préservation des milieux et des espèces.

#### **Enjeux plus globaux :**

- Identifier et recenser les zones humides pour avoir une connaissance fine du territoire (atlas de la biodiversité),
- Surveiller les espèces invasives et veiller à mettre en place des moyens de lutte contre la prolifération (ambrosie, renouée de Chine),
- Améliorer la connaissance des milieux naturels et des zones humides pour la survie des espèces qui les occupent,
- Favoriser une gestion sylvicole durable, et lutter contre la déprise agricole sur l'ensemble du territoire.

### L'eau...

#### «Préserver la ressource en eau et restaurer sa qualité »

La dégradation de l'environnement, et notamment, la pollution de l'eau et de l'air, outre les effets négatifs sur la faune et la flore, peuvent avoir de sérieuses conséquences sanitaires sur les populations.

La stratégie des bassins français pour atteindre le bon état des eaux se décline dans les plans de gestion des eaux par grands bassins hydrographiques, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

L'enjeu stratégique des SDAGE est de définir les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource et les objectifs de préservation de quantité et de qualité des eaux.

Il faut tenir compte des limites de la ressource en étiage et de l'incidence des prélèvements sur l'atteinte ou le maintien des objectifs de qualité des masses d'eau (maintien des débits biologiques, de l'alimentation des zones humides). Il conviendra que le PLUi prennent en compte et prévoit un développement de son urbanisation en lien avec les réseaux et leur capacité.

#### **Enjeux en lien direct avec le PLUi :**

- Mettre en cohérence les perspectives d'urbanisation avec les capacités des équipements d'assainissement,
- S'assurer que les besoins en eau nécessaires aux zones ouvertes à l'urbanisation sont couverts par la ressource existante,
- Identifier et recenser les zones humides, qui assurent des fonctions importantes, dans un objectif de préservation.
- Préserver la qualité physique et chimique des cours d'eau, en limitant les nuisances

#### **Enjeux plus globaux :**

- Créer, améliorer ou maintenir la performance des infrastructures d'assainissement collectif, pour atteindre les objectifs de qualité des cours d'eau ,
- Optimiser la gestion de la ressource pour l'alimentation en eau potable (amélioration de la performance des réseaux défectueux, protection des aires d'alimentation des captages contre les résidus des produits phytosanitaires, réduction des nitrates, continuité de l'approvisionnement en eau potable en saison de sécheresse),
- Mettre en œuvre une véritable gestion des milieux aquatiques comme le prévoit le transfert de compétence dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

### Prendre en compte les risques

#### « Pour l'aménagement durable du territoire »

La prévention contre les risques est l'un des moyens de réduire la vulnérabilité des territoires, des hommes et des espèces animales et végétales face aux aléas.

La prise de conscience du risque passe par une meilleure information du grand public et de l'ensemble des acteurs locaux pour aboutir à un aménagement durable du territoire.

Le risque inondation a été identifié comme un enjeu primordial notamment sur la Cère.

Les services de la DDT ont diligenté, en concertation avec les collectivités, une étude hydraulique de caractérisation de l'aléa inondation de la rivière Cère. Cette étude, réalisée par le bureau d'études ARTELIA a donné lieu à une réunion de restitution qui s'est tenue le 8 décembre 2016 en Préfecture, en présence des élus des collectivités concernées (Saint-Jacques des Blats, Thiézac, Vic sur Cère et Polminhac). Un PAC inondation a été transmis le 12 juin 2017 aux 11 communes et EPCI riverains de la Cère, de Saint Jacques des Blats.

Le risque mouvement de terrains également présent a été identifié comme un enjeu secondaire.

Les communes de Badailhac et Raulhac sont couvertes par un PPRN « mouvements de terrain » approuvé le 7 février 2013, et la commune de Thiézac par un PPRN « mouvements de terrain » approuvé le 25 juin 2003.

La commune de Vic-sur-Cère est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) « Eboulements rocheux » approuvé le 31 octobre 2000.

#### **Enjeux en lien direct avec le PLUi :**

- Entretien des berges des ruisseaux, par l'enlèvement des bois morts,
- Conserver ou restaurer l'intégrité des champs d'expansion des crues,
- Intégrer et développer la connaissance afin d'améliorer la prise en compte du risque,
- Éviter les constructions en zone inondable, à défaut, les réserver à des projets spécifiques et les soumettre à des règles strictes de prévention.
- Affecter, dans les documents d'urbanisme, des usages et des fonctions économiques aux zones inondables, qui soient compatibles avec l'expansion des crues ; exemple : parc public, jardins familiaux, plaines de jeux, promenades, agriculture, maraîchage, etc.
- réaliser et intégrer des études sur l'aléa inondation aux PLUi pour évaluer le risque avant tout projet d'aménagement, privilégier le génie écologique pour stabiliser les berges des cours d'eau.
- Concernant les installations existantes, installer des systèmes d'alerte des populations exposées aux inondations, prévoir des plans d'évacuation et des plans communaux de sauvegarde, diffuser l'information aux populations exposées.

#### **Enjeu plus global :**

- Généraliser la connaissance du comportement des rivières et de tous les ruisseaux affluents, afin de mieux gérer les zones d'étalement des crues dans les documents de planification.

# **SIGNIFICATION DES ACRONYMES**

- PLU – plan local d'urbanisme
- SCoT – schéma de cohérence territoriale
- SDAGE – schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SRCAE – schéma régional climat air énergie
- ZNIEFF - zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

## **SERVICES CONTRIBUTEURS**

Cette note d'enjeux a été élaborée sur la base des contributions émanant de différents services et établissements d'État :

Chef de Projet / Rédacteur : DDT du Cantal

Services contributeurs :

- ARS - Agence régionale de Santé
- DDCSPP – Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DDT – Direction départementale des territoires
- DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail
- DRAAF – Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DREAL – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Préfecture
- UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine